



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^{ème} séance du mercredi 4 décembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/43 de la Municipalité du 24 octobre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'230'000.- pour financer les projets informatiques non couverts par un préavis spécifique pour les exercices 2025 et 2026 ;
2. d'amortir annuellement les montants indiqués sous chiffre 1 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre 1 sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique..

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quatre décembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :